

Procès-verbal

DÉPOUILLEMENT DES ÉLECTIONS 2017 DU COMITE REGIONAL D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DELEGATION REGIONALE ILE-DE-FRANCE OUEST ET NORD

**Dépouillement 7 février 2017
CNRS – 3 rue Michel Ange -75794 Paris cedex 16**

A 9 h 00 Mme Johanna Michielin, Déléguée pour les élections, accompagnée de Mme Sophie Toussaint-Leroy, membre de la commission électorale, effectue la relève de la boîte postale n° 51697, prévue pour l'acheminement des bulletins de vote.

A 9 h 50, lancement des opérations de dépouillement par M. Jean-François Merle, Président de la commission électorale, qui rappelle que les opérations de dépouillement sont effectuées publiquement sous le contrôle de la commission électorale qui apprécie la validité des suffrages.

Le Président de la commission électorale présente le déroulement de la journée en présence des membres de la commission électorale et du public.

Un test de lecture de bulletins de vote est réalisé. A l'issue du test, la commission électorale constate la réinitialisation des fichiers d'émargement et d'enregistrement des suffrages. A l'issue de ce contrôle,

- M. Patrick Monfort
- Mme Maud Cordray
- Mme Laurence Labbe
- Mme Sophie Toussaint-Leroy

membres de la commission électorale, détenteurs chacun d'une des quatre (4) clefs de scellement, procèdent au scellement des urnes.

Il est rappelé que les clefs doivent être conservées jusqu'à la fin de l'enregistrement des votes.

1. L'opération de dépouillement

1.1. L'ouverture des enveloppes et l'extraction des bulletins de vote

- Les enveloppes T sont ouvertes mécaniquement par la société Paragon.
 - Cette opération débute à 10 h 00 et prend fin à 10 h 10.
- Les bulletins de vote sont extraits manuellement par les membres de la commission électorale et les agents du CNRS qui participent aux opérations de dépouillement.
 - Cette opération débute à 10 h 05 et prend fin à 10 h 20.

2 enveloppes constatées vides à l'extraction et 11 enveloppes contenant d'autres documents que les bulletins de vote réglementaires sont présentées à la commission électorale. Elles sont conservées par le CNRS. Elles seront détruites à la fin de la période de contestation. 2 enveloppes reçues dans la boîte postale sont sans lien avec le scrutin.

1.2. La lecture automatique des bulletins de vote par la société Paragon.

- pour l'établissement des listes d'émargement
- pour le décompte des suffrages

Cette opération débute à 10 h 05 et prend fin à 10 h 30.

1.3. L'examen, par la commission électorale, des bulletins de vote écartés à l'extraction ou rejetés à la lecture

- la commission électorale déclare « nuls » 2 bulletins pour lesquels le nombre de cases cochées est supérieur au nombre de sièges à pourvoir ou portant des signes de reconnaissance.
- La commission électorale déclare « blancs » 5 bulletins n'ayant aucune case cochée.

Cette opération débute à 10 h 20 et prend fin à 10 h 32.

1.4. L'enregistrement des bulletins après examen par la commission électorale

Les bulletins validés ainsi que les bulletins déclarés blancs et nuls sont remis à la société Paragon pour enregistrement.

Les bulletins de vote validés et les bulletins de vote invalidés sont conservés par le CNRS. Ils seront détruits à la fin de la période de contestation.

A l'issue de l'enregistrement des votes, il est procédé au descellement du système de lecture par les 4 détenteurs des clés. A l'issue du descellement, les résultats sont affichés et édités sous forme de fichiers au format .pdf qui constituent les procès-verbaux d'enregistrement des suffrages qui sont annexés au présent procès-verbal.

Ces procès-verbaux d'enregistrement des suffrages contiennent pour chaque scrutin : le nombre total de votants, le nombre de votants pour chaque organisation candidate, le nombre de suffrages attribués à chacune des organisations candidates.

2. L'attribution des sièges

La commission électorale procède à l'attribution des sièges aux organisations candidates selon le mode de scrutin à la proportionnelle à la plus forte moyenne. Le tableau récapitulatif de la répartition des sièges est joint en annexe au présent procès-verbal. Le Président de la commission électorale proclame le nombre de sièges attribués à chaque organisation syndicale candidate.

Le nombre de sièges attribués à chaque organisation syndicale candidate à l'élection du CRHSCT de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord figure dans la note de proclamation annexée au présent procès-verbal.


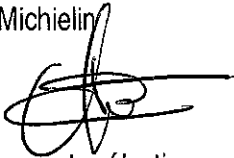
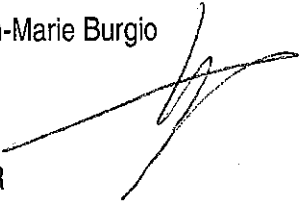

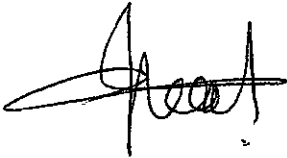
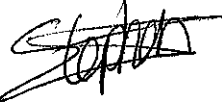


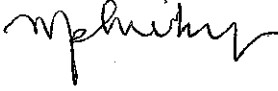



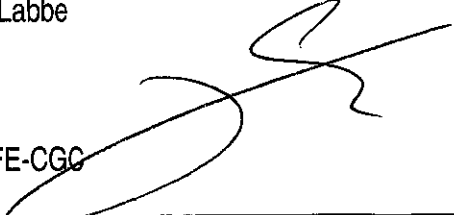
Le présent procès-verbal du dépouillement des élections du CRHSCT de la Délégation Régionale Ile-de-France Ouest et Nord, établi par la Déléguée pour les élections, est approuvé et signé par les membres de la commission électorale et par le Président.

Les résultats seront publiés sur le site internet des élections du CNRS à l'adresse : www.dgdr.cnrs.fr/elections, ainsi que sur le site internet de la Délégation Régionale.

* * * * *

Annexes au procès-verbal :

- Annexe 1 : Procès-verbaux des résultats produits par la société Paragon ;
- Annexe 2 : Tableau de calcul pour l'attribution des sièges au CRHSCT de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;
- Annexe 3 : Proclamation du nombre de sièges attribués à chaque organisation syndicale candidate à l'élection du CRHSCT de la Délégation Ile-de-France Ouest et Nord ;

<p>Monsieur Jean-François Merle</p>  <p>Président</p>	<p>Johanna Michielin</p>  <p>Déléguée pour les élections</p>
<p>Jean-Marie Burgio</p>  <p>MPR</p>	<p>Sabine Querbouet</p>  <p>DRH</p>
<p>Oriane Péault</p>  <p>DRH</p>	<p>Anne-Françoise Duval daehtra STEPHAN</p>  <p>DR1</p>
<p>Louis Iserantant</p>  <p>DR5</p>	
<p>Patrick Monfort</p>  <p>SNCS-FSU</p>	<p>Sophie Toussaint-Leroy</p>  <p>SNTRS-CGT</p>
<p>Rodolphe Defiolle</p>  <p>SNPTES</p>	<p>Yannick Bourlès</p>  <p>SGEN-CFDT</p>
<p>Jean-François Kieffer Maced CORDAAP Pendant</p>  <p>Sud Recherche EPST</p>	<p>Laurence Labbe</p>  <p>SNIRS CFE-CGC</p>

